

REGLEMENT INTERIEUR

1° - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

L'Association a été déclarée à la Préfecture du Morbihan le 3 Mars 1998, avec parution au J.O le 28 mars 1998. La Raison sociale de l'Association a été modifiée en date du 21/04/2000, avec parution au J.O. le 8/7/2000 pour devenir L'Entente Sportive de Plescop - Tennis de Table.

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table, à la Ligue de Bretagne et au Comité du Morbihan.

2° - OBJECTIFS

Les Objectifs de l'Association sont :

- 1) De permettre au plus grand nombre la pratique du Tennis De Table dans un esprit de réelle convivialité, de détente et de respect mutuel : Respect du Règlement Intérieur, des règles du Tennis de Table, des membres du club et de ses adversaires quel que soit leur age et leur niveau de jeu.
- 2) Qu'une majorité des membres s'investissent en fonction de leurs possibilités ou de leurs compétences dans la vie associative du club, lors d'animations et de manifestations ayant pour objectif de promouvoir notre club.
- 3) De mettre tout en place afin que chaque joueur puisse jouer, évoluer et s'épanouir au sein du club.
- 4) L'évolution du club passe par l'évolution de chaque joueur, pour se faire le club s'engage à mettre en place un maximum de compétences internes ou externes. Et de fournir un maximum d'informations concernant les compétitions, les stages, les formations organisées par la ligue de Bretagne ou le comité du Morbihan.

3 - CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADHESION

Afin de constituer les dossiers de licence (première demande, mutations, renouvellement), il est demandé aux futurs adhérents de fournir aux membres du bureau les documents suivants avant toute compétition ou entraînements, aux dates prévues par le bureau :

- Coordonnées complètes du joueur (Adresse, date et lieu de naissance, ...),
- 1 photo,

- 1 certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table en compétition,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- le retour du présent règlement intérieur signé (lu et approuvé) par l'adhérent et les parents s'il s'agit d'un mineur,
- les signatures des documents fédéraux nécessaires à l'obtention d'une licence et attestation de la lecture du document d'assurances proposé par la Fédération Française de Tennis de Table,
- Un chèque libellé au nom de l'Association « E.S Plescop - Tennis de Table » au tarif de l'adhésion correspondante, décidée par le Conseil D'Administration.

4° - ENTRAÎNEMENTS

Les séances se déroulent salle polyvalente, à Plescop, Route de St Avé. Tél : 02 97 60 65 10.

Les entraînements sont réservés aux adhérents de l'Association. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, seuls seront admis à l'entraînement, les joueurs à jour de leur cotisation.

Chaque adhérent aura connaissance des horaires d'entraînements en début de saison ou par voie d'affichage en cas de modification en cours de saison. Les entraînements n'ont pas lieu durant les vacances scolaires (sauf cas particuliers). Le respect des horaires fait partie des caractéristiques du Bon Joueur de Tennis de Table.

Chaque adhérent est invité en début de séance, dans un souci d'attention aux autres, à préparer les aires de jeux et à placer les tables et, à les replacer en vestiaires en fin de séances.

Il est nécessaire de prévoir des chaussures adaptées au revêtement de sol : (tennis, baskets).

5 - COMPÉTITIONS

Les compétitions existent par équipe ou en individuel.

Les équipes sont organisées par le Conseil d'Administration. Chaque joueur aura connaissance des jours, lieux et horaires de compétition par son capitaine d'équipe. Il importe que chaque joueur respecte ces informations pour ne pas pénaliser l'équipe dont il fait partie. Avertir le capitaine d'équipe en cas d'empêchement doit se faire dans des délais raisonnables pour parer aux défections et avertir les partenaires. Les déplacements nécessitent de partir de Plescop (Salle polyvalente) à un horaire défini par le capitaine d'équipe : outre le fait de le respecter, chacun aura à coeur d'emmener ses partenaires sur le lieu de compétition à tour de rôle. Par ailleurs, il est de la responsabilité du capitaine d'équipe de rentrer dans des délais raisonnables (notamment en cas de présence de mineurs)

A domicile, dans un esprit de convivialité, il pourra être organisé à la fin de chaque compétition avec l'équipe adverse un « casse-croûte », sous la responsabilité du capitaine d'équipe ou d'une autre personne désignée par lui. Pour cela, il est demandé une participation financière, fixée par le **ENTENTE SPORTIVE DE PLESCOP - TENNIS DE TABLE**

Conseil d'Administration, aux joueurs du club ESP Tennis de Table, et aux accompagnateurs participants.

Les compétitions individuelles sont organisées à un niveau départemental ou au niveau régional ou national. Elles peuvent générer des coûts d'inscription supplémentaires à régler au club. Les déplacements sont à la charge des joueurs. Les organisateurs de ces compétitions sont généralement attentifs aux respects des horaires et des présences en cas d'inscription : Tout manquement non justifié entraînant des pénalités à la charge du club sera répercuté au fautif.

6° - ACCUEIL DES ENFANTS MINEURS

Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux (voir autorisation parentale), ceux-ci sont tenus d'amener et de venir rechercher leurs enfants dans la salle de tennis de table, aux heures convenues des entraînements et matches. La responsabilité de l'association n'est pas engagée durant les trajets « maison / intérieur salle de tennis de table / retour à la maison ». Lors des déplacements des équipes de jeunes (matches les samedis après-midi, de 14h00 à 17h00 environ), ceux-ci sont placés sous la responsabilité des dirigeants et parents accompagnateurs. Des entraînements dirigés, des stages ponctuels (moyennant une participation financière des intéressés) pourront être mis en place grâce à l'appui de conseillers techniques, éducateur sportif ou animateur de club à l'initiative du bureau de l'association. Le déplacement des enfants mineurs lors de compétition nécessite que les parents prennent leur tour dans les déplacements à opérer. Chaque parent est invité à répondre positivement aux demandes qui pourraient être faites.

7° - RESPECT DU MATERIEL

Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié pour exercer son sport : la salle, les vestiaires, les sanitaires, les tables, les séparations, les tables d'arbitrages, etc.

Le club met à disposition de chaque joueur du matériel en bon état, il est impératif de le conserver en cet état. A ce titre, chacun a la charge d'informer les responsables du club et du matériel de tout problème découvert lors d'un entraînement ou d'un match, afin que ceux-ci fassent ce qu'il convient dans les plus brefs délais pour le résoudre. La mise en place et le rangement des aires de jeux se fait à tour de rôle et sans exceptions.

Les joueurs et les parents des enfants mineurs sont invités à participer aux séances d'entretien du matériel, organisées par les responsables au moins 2 fois dans l'année.

8° - DISCIPLINE

Chaque adhérent souscrit au présent Règlement Intérieur en déclarant en avoir pris connaissance, en le respectant et en le signant sur un exemplaire qui est remis aux responsables du club. Les *ENTENTE SPORTIVE DE PLESCOP - TENNIS DE TABLE*
REGLEMENT INTERIEUR – Page 4/4 ADOPTE EN A.G.E. LE 06/09/2002

parents des enfants mineurs sont invités à faire respecter le-dit Règlement Intérieur. Tout manquement ou non-respect du Règlement Intérieur sera suivi de sanctions décidées par le Conseil D'Administration.

9° - CHARTE DU BON JOUEUR ET DU BON ADHERENT

Chaque adhérent est invité à respecter les 9 COMMANDEMENTS suivants :

1) JE FERAI TOUJOURS PREUVE DE FAIR-PLAY. J'encourage mes partenaires et Je respecte mon adversaire de jeu quel que soit son âge et son niveau.

2) JE REJETTERAI TOUTES FORMES DE VIOLENCES : Verbale, physique, psychologique.

3) JE SERAI EXEMPLAIRE DANS MON JEU ET MON COMPORTEMENT POUR LES PLUS JEUNES DE MON CLUB.

4) LORSQUE JE PARTICIPE A DES COMPETITIONS, JE REPRESENTE ET PORTE LES COULEURS DU CLUB.

5) L'INTEGRATION DANS MON CLUB ET DANS MON EQUIPE D'UN NOUVEL ADHERENT EST POUR MOI UNE PRIORITE.

6) JE PARTICIPERAI ACTIVEMENT A LA VIE ASSOCIATIVE DE MON CLUB.

7) JE RESPECTERAI LE MATERIEL QUI EST MIS A MA DISPOSITION.

8) JE RESPECTERAI LES DECISIONS PRISES PAR MON CAPITAINÉ D'EQUIPE, LE BUREAU OU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

9) J'APPLIQUERAI ET RESPECTERAI LE REGLEMENT INTERIEUR DE MON CLUB.

Je soussigné(e), (nom et prénom)..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts (Voir panneau d'affichage) et m'engage à les respecter.

Signature précédée de « lu et approuvé »

Je soussigné(e), (nom et prénom) parents (père, mère(1)) de, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts (Voir panneau d'affichage) et m'engage à les faire respecter. (1) : Rayer la mention inutile.

Signature du responsable légal pour les mineurs précédée de « lu et approuvé »